



Départ inopiné domicile familial

Par **yoyooo**, le **07/08/2009** à **09:32**

Bonjour,

J'ai il y a quelques jours quitté le domicile familial sans prévenir pendant la nuit (je suis majeur et ne suis pas sous curatelle et/ou tutelle) mais j'ai laissé un petit mot expliquant pourquoi je suis parti. Peut-on m'accuser de quelque chose ?

En outre j'ai pris le vélo que l'on m'avait offert 2 ans auparavant pour me rendre dans la ville voisine et prendre le train. J'ai toujours ce vélo avec moi. Puis-je être accusé de vol par mes parents pour ce vélo qui est simplement emprunté et que je rendrai à l'occasion ?

Et enfin j'ai un contrat saisonnier où je dois travailler 4 jours puis-je avoir recours avec mon employeur à un arrangement pour rompre le contrat ou démissionner sans préavis ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **10:52**

Bonjour,

Vous êtes majeur, le domicile que vous avez quitté est celui de vos parents, il n'y a aucune base de poursuite à votre égard sur ce point.

Le vélo vous a été offert, il est donc votre propriété et vous n'avez, en aucune façon, à le

restituer puisqu'il est votre bien. Pas de poursuites judiciaires non plus sur ce plan.

Pour votre travail, cela reste du ressort d'un accord à l'amiable entre votre patron et vous.

Par **yoyooo**, le **08/08/2009** à **21:31**

mes parent voudraient finalement lancer un avis de recherche prétextant qu'ils n'ont pas eu de nouvelle de signes de vie de moi depuis un moment et que mon départ est étrange.

Peuvent-ils le faire?

A mon avis ce genre de chose n'aboutira pas si je fais une déposition en gendarmerie ,non?